



Règlement

pour le terrain de Pierre-à-Bot

Ce règlement a pour but de :

- **Garantir la sécurité de tous.**
- **Maintenir l'état de nos installations.**
- **Garantir la pratique de notre sport dans le calme.**
- **Mettre au clair tout comportement prohibé pouvant amener une sanction.**

1. Dès le portail franchi, Interdiction de la fumée sans aucune exception

Pour les accros de la fumette, obligation de sortir de l'enceinte et de prendre soin de ses mégots !



2. Avant et pendant l'entraînement, Interdiction de la consommation d'alcool

Après l'entraînement, une consommation modérée d'alcool est tolérée uniquement sur la table de restauration !



3. Les visiteurs doivent respecter la ligne de sécurité balisée des 3 mètres

Les archers n'ont pas besoin d'assistance pendant leur entraînement !



4. Les chiens doivent être tenu en laisse et rester sur la partie « gravier »

Pas de cible vivante ! Les crottes et autres déglutitions doivent être reprises par le maître !



5. Seule, la table installée sur la partie « gravier » est prévue pour la restauration

Elle doit être totalement débarrassée, les restes, les déchets et les bouteilles vides sont à reprendre chez vous !

Respect des autres utilisateurs et responsabilité de chacun de conserver cette table propre !

6. Les Tireurs une fois prêts doivent se déplacer calmement vers le Pas de Tir

Chaque volée correspond à six flèches maximum tirées en 3 à 4 minutes à une distance à choix ! Pas de téléphone actif !

Attendre que chacun ait tiré toutes ses flèches pour s'approcher des cibles

En retirant les flèches des cibles, attention aux yeux qui peuvent être dans leur trajectoire !

Attendre que chacun soit revenu de sa cible pour effectuer la volée suivante

N'oubliez pas que les distances à parcourir peuvent être très différentes, alors patience !

7. Seul le Comité, ou un aide autorisé, peut accéder aux cabanes,

celle-ci contiennent le matériel d'entretien des installations et le matériel d'archerie. Nous avons l'obligation de respecter l'organisation du matériel prévu par nos responsables !

Tout membre ou visiteur qui ne suivrait pas ce règlement sera passible d'un **avertissement** ou d'une **sanction immédiate**, qui sera prononcé par un responsable du Club présent ou par son Comité, suite à une plainte !

Qu'on se le dise !